

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 08 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, à la salle polyvalente à Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 02 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Présents :

CC Loire Semène : Fabrice TENDILLE, Daniel DURIEUX, David RABEYRIN (représentant Nadia ADJERIOU), Christian BLACHON, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Jean-François BERNE (représentant Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Philippe LAGNIET, Françoise DURIEU, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Gérard LINOSSIER, Michel MONTEUX, Monique MARQUET, Danielle RANGER, Pierre LETIEVANT, Raymonde DEYGAS

Haut Pays du Velay Communauté : Christian RASCLE (représentant Nicolas PEYRARD)

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :

Aurélien GRANGE donne pouvoir à Françoise DURIEU

CC Loire Semène :

Bernard BOURGIE donne pouvoir à Daniel DURIEUX

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Anne-Sophie BREYSSE, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Lucile KROLL, Aurélien GRANGE, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Bernadette CORTIAL, Sébastien LEGRIS, Laurent PEREZ, Christian ROUCHOUZE

Haut Pays du Velay Communauté : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également :

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2025_03_04

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Monsieur le Trésorier a transmis l'état de demande d'admission en non-valeur.

Il correspond à des titres de l'exercice 2008, 2009, 2018 et 2024. Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées (montant inférieur au seuil de poursuite). Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur, soit :

- Titre n° 56 de l'exercice 2008 pour un montant de 1271.85 € ;
- Titre n° 378 de l'exercice 2009 pour un montant de 1216.10 € ;
- Titre n° 323 de l'exercice 2018 pour un montant de 1011.52 € ;
- Titre n° 381 de l'exercice 2018 pour un montant de 1023.12 € ;
- Titre n° 94 de l'exercice 2024 pour un montant de 0.01 €

Soit un total d'un montant de **4 522.60 €**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **ADMET en non-valeur** les titres de recette des années 2008, 2009, 2018 et 2024 dont le montant s'élève à **4 522.60 €**.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du comité syndical, au recueil des actes administratifs, affichée et transmise au contrôle de légalité.